

ont été posés relativement à notre souveraineté dans le Nord canadien; qu'il me soit permis de rappeler à la Chambre le survol que Son Excellence a fait du Nord canadien, il y a à peine deux ans.

Ce qui importe d'abord, monsieur le président, c'est d'établir un lien entre le Centre et le Nord du Canada. Et j'espère que le gouvernement actuel continuera,—d'ailleurs, si ma mémoire est fidèle, le ministre en a déjà parlé au comité,—la politique établie à ce sujet par l'ancien gouvernement. Il faut développer cette région suivant un plan aussi bien défini que possible et ce plan,—je suis heureux de le souligner de nouveau,—a été préparé sous l'ancien régime libéral, comme le signalait également le chef de mon parti, ce matin.

Qu'est-ce que le gouvernement actuel a changé à ce plan? Il n'a qu'accélééré sa mise en vigueur et réduit à cinq ans ce que l'ancien gouvernement prévoyait pour vingt-cinq ans et ce que, d'ailleurs, les économistes prévoyaient pour vingt-cinq ans. Il y a lieu de se demander si vraiment le gouvernement était sérieux lorsque ses candidats déclaraient, lors de la dernière campagne électorale, que les travaux auraient pour effet immédiat d'enrayer le chômage, et je répète, comme je l'ai déjà dit et d'autres d'ailleurs l'ont dit: ce n'est pas dans le Nord canadien spécialement que le chômage sévit, mais dans les régions déjà développées et où vivent un plus grand nombre de travailleurs.

Je vous suggère, monsieur le président, qu'il y a d'autres raisons pour accélérer la mise en œuvre de ce plan. Lorsque le ministère a été créé en 1953, le premier ministre d'alors référerait à des non-Canadiens intéressés à ces territoires nordiques. Nul doute qu'il pensait à ces terres situées encore plus au nord que le Yukon et le Nord-Ouest. Il importait, dès ce moment, de grouper sous une seule administration les attributions jusqu'alors divisées entre plusieurs départements ou ministères.

Depuis lors, nous avons vu des développements considérables en matière de balistique, en matière de projectiles à longue portée. Et nous avons été témoins, encore tout récemment, de développements en matière de transport maritime par sous-marins.

A la même époque et plus près de nous, nous avons été témoins de la construction de lignes d'avant garde, telles que: *Dew Line* et *Mid-Canada Line*.

Si, monsieur le président, la mise en œuvre accélérée du plan d'exploration et d'exploitation de nos riches territoires nordiques est préconisée en vue de ces événements ou d'événements futurs que nous ne voudrions pas voir se produire, nous, libéraux,

[M. Roberge.]

nous en sommes. Même sans ces événements, nous favorisons le développement du Nord canadien, comme l'administration libérale l'a d'ailleurs prouvé. Il reste à voir si l'accélération du développement à ce moment-ci est souhaitable au point de vue économique, compte tenu des besoins pressants des autres régions du pays.

Mais, monsieur le président, à mon avis, ces travaux ne peuvent pas aider les sans-travail, et c'est pourtant cet aspect qu'on a fait luire aux yeux du peuple. D'ailleurs, combien d'hommes ont été remis au travail grâce à ces travaux?

Comme vous le savez sans doute, monsieur le président, les attributions et les obligations du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales ne concernent pas seulement les territoires du Yukon et du Nord-Ouest, mais l'article 7 de la loi sur le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, 2-3 Elizabeth II, chapitre 4, édicte que:

(1) Le Ministre peut élaborer des plans pour la conservation et la mise en valeur des ressources du Canada, ainsi que pour les recherches connexes.

Cet article édicte aussi que:

(2) Le Ministre peut coopérer avec les provinces et des municipalités à la réalisation de tous plans de conservation ou de mise en valeur prévus au paragraphe (1).

Il arrive donc que, dans les crédits qui nous sont soumis aujourd'hui pour le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, certains octrois ou subsides peuvent être dévolus aux provinces et, par conséquent, à la province de Québec en particulier. A quel titre la province de Québec pourrait-elle bénéficier de ces contributions que le gouvernement central met à sa disposition comme à celle des autres provinces?

Il y a d'abord, monsieur le président, et je réfère à la page 403 du budget des dépenses, les versements offerts aux provinces de montants égaux à la moitié de leurs dépenses pour des terrains de camping et de pique-nique. Je comprends qu'il s'agit là d'un plan de deux ans et que déjà la moitié du montant requis a été dépensé ou presque. Je comprends également que ces terrains de camping ou de pique-nique doivent être établis en bordure des grandes routes.

Dans le comté de Mégantic, il y a particulièrement trois grandes routes provinciales qui traversent le comté sur sa longueur, alors que deux routes le traversent en partie dans sa largeur. Or, aux abords de ces routes ou d'au moins trois de ces routes, il y a de magnifiques lacs qui pourraient être facilement exploités, sinon du point de vue touristique du moins pour le bénéfice des jeunes des municipalités avoisinantes si l'on acceptait ces contributions aux provinces.